

Convention de mécénat de compétences

Entre

L'entreprise Scopyleft, SCOP à RL, SIREN 790212450,
dont le siège social est au :
199 rue Hélène Boucher, 34170 Castelnau-le-Lez,
Représentée par Audrey BRAMY, co-gérante,
Ci-après dénommée « le mécène »,

Et

L'association OPENSTREETMAP FRANCE, RNA W751212517,
sise au 5 B Rue du Louvre 75001 Paris 1,
Représentée par son trésorier, Donat ROBAUX,
Ci-après dénommée « l'association »,

Vu la loi n°2003-79 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et notamment les dispositions codifiées à l'article 238 bis du code général des impôts.

Il est convenu et décidé ce qui suit :

- La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien à l'association pour le projet suivant : développement de uMap.
- L'entreprise mécène s'engage à mettre à disposition le salarié David LARLET durant 25 jours — représentant une valeur de 7 090,40 € — sur la période de 3 mois (octobre à décembre 2023).

Conformément à l'article 238bis du code général des impôts, ce don en temps donnera droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des sommes versées dans la limite de 0,5 % du C.A. HT.

La présente convention prendra effet à sa date de signature et prendra fin le 31 décembre 2023.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas ses obligations contractuelles, cette convention serait résiliée de plein droit. En cas de litige, les parties conviennent d'une conciliation à l'amiable.

À Montpellier, le 2 octobre 2023

Représentant de l'entreprise / Représentant de l'association

Audrey BRAMY / Donat ROBAUX

scopyleft
199 Rue Hélène Boucher
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
scop@scopyleft.fr

RCS : 790 212 450 MONTPELLIER
SIRET 790212450 00015 - APE 6201Z
TVA INTRA : FR 42 790212450

